

Bureau des procédures environnementales

Commune de VENDEVILLE

**AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE
AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

La SAS PERNOD RICARD FRANCE, dont le siège social sis Les Docs – 10 place de la Joliette 13002 MARSEILLE, a déposé un dossier de porter à connaissance « projet IMPETUS » relatif à l'extension du site implanté 6 rue de Seclin 59175 VENDEVILLE par la construction d'un bâtiment de stockage.

Cette demande sera soumise à la participation du public par voie électronique **pendant 18 jours consécutifs, du vendredi 11 au lundi 28 août 2023 inclus**. Pendant toute la durée de la participation du public par voie électronique, le public pourra prendre connaissance du dossier de porter à connaissance sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2023>) et pourra formuler ses observations.

Ces observations pourront être transmises :

- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-dcpi-enquete-publique@nord.gouv.fr, en précisant dans le sujet : PPVE PERNOD RICARD FRANCE à VENDEVILLE ;
- exceptionnellement, par voie postale à la préfecture du Nord – Bureau des procédures environnementales – 12 rue Jean sans Peur – CS 20003 – 59039 LILLE Cedex, jusqu'à la date de clôture de la participation du public par voie électronique, cachet de la poste faisant foi, en précisant sur l'enveloppe : PPVE PERNOD RICARD FRANCE à VENDEVILLE.

Les documents transmis par voie électronique doivent impérativement être au format PDF et de taille inférieure à 5 Mo. **Le public est averti que l'anonymat ne peut être préservé puisque toutes les observations et propositions seront nominativement accessibles sur internet.**

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean sans Peur – 59000 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 **sur rendez-vous**.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès de M. DEPAEUW, responsable efficacité opérationnelle (thomas.depaeuw@pernod-ricard.com – 06.17.01.31.11) ou M. ROHART-LAYMAT, directeur du site (jean-christophe.rohart-laymat@pernod-ricard.com).

A l'issue de la procédure, le préfet du Nord prendra une décision de modification de l'autorisation environnementale éventuellement assortie de prescriptions complémentaires ou de refus au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.